

COMMUNE DE CATENAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi sept mars à vingt-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 février 2019 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : M. Éric PHILIPPE, M. Jean-Claude FLEURY, Mme Chantal DONCKELE, Mme Isabelle QUINTARD, M. Alain DOUBLET, M. Patrick ROBIN, Mme Maryse TREHIN, M. Philippe CAUVILLE, Maryse TREHIN, M. Bertrand RETOUT, Mme Émilie LEMERCIER

Absents excusés : Mme Isabelle LEMERCIER, M. Patrick ROBIN, M. Alain OLIVIER, M. Didier CUVILLY, Mme Marie GUENET

Procuration : M. Didier CUVILLY donne pouvoir à Mme Maryse TREHIN
M. Patrick ROBIN donne pouvoir à M. Éric PHILIPPE
M. Alain OLIVIER donne pouvoir à Mme Chantal DONCKELE
Mme Isabelle LEMERCIER donne pouvoir à Mme Émilie LEMERCIER

Secrétaire de séance : Mme Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 14

Compte de gestion du budget communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du budget communal. Celui-ci concordant avec le compte administratif voté auparavant, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Compte administratif 2018 - Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. Jean-Claude FLEURY** a étudié le compte administratif qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	394 983,39 €	
Recettes	486 487,48 €	
Excédent de fonctionnement		91 504,09 €

Investissement

Dépenses	79 366,25 €	
Recettes	127 650,47 €	
Excédent d'investissement		48 284,22 €

Après intégration des résultats de 2017, l'excédent cumulé de fonctionnement au 31-12-2018 est de **152 231,01 €** et l'excédent d'investissement cumulé au 31-12-2018 est de **18 167,03 €**.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat du budget communal

Compte tenu des résultats du compte administratif 2018 et des restes à réaliser, M. le Maire propose l'affectation suivante :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018	152 231,01 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2018	18 167,03 €
Restes à réaliser en dépenses	69 321,00 €
Restes à réaliser en recettes	11 300,00 €
Besoin de financement au 1068	39 853,97 €
Excédent de fonctionnement à reporter	112 377,04 €
Excédent d'investissement à reporter	18 167,03 €

L'affectation du résultat communal est approuvée à l'unanimité.

Présentation brève et synthétique du compte administratif communal 2018

Voir annexe jointe

Compte de gestion du budget lotissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du budget lotissement. Celui-ci concordant avec le compte administratif voté auparavant, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Compte administratif 2018 - Lotissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. Jean-Claude FLEURY** a étudié le compte administratif qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	214 056,97 €	
Recettes	154 966,97 €	
Déficit de fonctionnement		59 090,00 €

Investissement

Dépenses	154 966,97 €	
Recettes	151 606,97 €	
Déficit d'investissement		360,00 €

Après intégration des résultats de 2017, l'excédent cumulé de fonctionnement au 31-12-2018 est de **313 399,72 €** et le déficit d'investissement cumulé au 31-12-2018 est de **154 966,97 €**.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat du budget lotissement

Compte tenu des résultats du compte administratif 2018, M. le Maire propose l'affectation suivante :

Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2018	59 090,00 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2018	360,00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	313 399,72 €
Déficit d'investissement à reporter	154 966,97 €

L'affectation du résultat du lotissement est approuvée à l'unanimité.

Présentation brève et synthétique du compte administratif du lotissement 2018

Voir annexe jointe

Vote des subventions 2019

Anciens combattants	200,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00
Prévention routière	50,00
Musée des Sapeurs-Pompiers	100,00
Croquet Club Castagnier	250,00
Lis-moi une histoire	250,00
ASCC	450,00
La Farandole	4 410,00
CLIC	2 400,00
Coopérative Scolaire	350,00
Vélo Club	1 500,00
Comité des Fêtes	1 800,00
Feuilles automne	350,00
Coopérative Collège	250,00
Coopérative Lycée	250,00
Association Catenay-Lubien	750,00
CCAS	8 000,00
Autres subventions	2 000,00

Subvention exceptionnelle – Envol Saint-Jean

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de l'institut médico-éducatif de l'Envol Saint-Jean situé à Bois-Guillaume. Ce courrier nous indique qu'une de nos administrés est accueillie dans cet institut. L'institut nous demande une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du courrier, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'institut médico-éducatif de l'Envol Saint-Jean de 60 €.

Création d'une Défense Incendie au Foyer de la Briqueterie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une défense incendie au Foyer de la Briqueterie afin d'assurer la protection incendie suivant l'arrêté 2017-2610 du 26 octobre 2017 de Mme la Préfète de Seine-Maritime et de répondre aux dossiers d'urbanisme en cours. Monsieur Le Maire a sollicité l'entreprise MDT pour la création de la réserve incendie, la société STGS délégataire du réseau d'eau sur notre commune de Catenay et l'entreprise Signals pour des panneaux pour établir des devis qui s'élèvent à un montant total HT de 23 334,00 € soit un montant TTC de 28 000,00 €.

Après concertation, le conseil municipal décide :

- de confier les travaux à l'entreprise MDT, à la société STGS, à l'entreprise Signals pour la création d'une Défense Incendie au Foyer de la Briqueterie ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- de porter la dépense en investissement au budget primitif 2019.

Projet SDE76 : Changement éclairage public parking Salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le projet préparée par le SDE76 pour l'affaire EP-2019-0-76163-M1815 et désigné « Route de la Forge (parking) » dont le montant prévisionnel s'élève à 29 521,91 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 14 107,03 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
 - d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 14 107,03 € TTC ;
 - de demander au SDE76 de programmer les travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Projet SDE76 : Enfouissement devant bibliothèque

Monsieur le Maire présente le projet préparée par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2019-0-76163-M1816 et désigné « Route de la Forge » dont le montant prévisionnel s'élève à 35 317,32 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 12 280,60 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
 - d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 12 280,60 € TTC ;
 - de demander au SDE76 de programmer les travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Audit énergétique pour le Foyer de la Briqueterie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour un audit énergétique pour le Foyer de la Briqueterie.

Ce devis indique que l'entreprise Seine Energie fera un bilan énergétique du Foyer avec des préconisations de travaux ainsi que leurs montants approximatifs.

Ce bilan servira par la suite pour préconiser les travaux à effectuer au Foyer de la Briqueterie et pour les demandes de subventions. Cet audit sera intégrer aux demandes de subventions faites plus tard. Il pourra donc être également subventionnable même s'il est fait avant les demandes de subventions.

Ce devis est d'un montant de 1 350,00 € HT soit 1 620,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- de réaliser un audit énergétique pour le Foyer de la Briqueterie par l'entreprise Seine Energie,
- d'autoriser M. le Maire à signer le devis et tout document y afférent.

Droit de préemption – Terrain Consorts Haché

Les consorts Haché souhaitent vendre le terrain cadastré AB 608, soit 9 739 m², anciennement cadastré AB 567.

Un particulier est intéressé pour l'acheter 110 000,00 € + les frais notariés pour l'aménager en plusieurs terrains à bâtir et une partie du terrain à garder pour lui-même.

Le conseil doit se prononcer sur l'opportunité d'acheter ce bien.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas préempter sur ce bien à l'unanimité.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,
Norbert CAJOT